

## PROGRAMME BÂTIR L'ESPOIR 2021-2024

Soucieux de l'augmentation de la pratique sportive sur le territoire lavallois, Ce programme vise l'augmentation de la pratique du sport chez les jeunes et une hausse du « membership » pour les organismes de la région. Les clubs et associations sélectionnés se verront octroyer un financement de **9000\$ sur trois ans**.

Étant donné la situation reliée à la COVID-19, l'objectif du programme peut aussi permettre aux organismes de récupérer ou maintenir leur « membership » lors de la relance de la pratique sportive suite à la situation actuelle.

Nous vous invitons donc à lire les spécificités du programme « Bâtir l'Espoir » et à compléter le formulaire de dépôt de projet d'ici le **30 avril 2021**. Veuillez noter qu'avant cette date butoir, vous devrez obligatoirement prendre rendez-vous avec Guillaume Filiatrault de Sports Laval pour discuter de votre projet potentiel. Vous aurez jusqu'au **15 avril 2021** pour faire cette rencontre.

Si jamais la relance de la pratique sportive n'est pas prévue en date du 30 avril 2021, il est probable que la date limite de dépôt soit retardée, pour permettre aux organismes de déposer une demande adaptée à la relance de leur discipline sportive.

Lien pour compléter le formulaire de dépôt : <https://forms.gle/MCp9KzLaWkmv1p9S7>

### Objectif général

- Mettre en place un programme favorisant le développement des associations sportives lavalloises afin d'initier davantage de jeunes lavallois à des disciplines sportives.

### Objectifs spécifiques

- Créer ou augmenter le « membership » des associations sportives de la région;
- Initier davantage de jeunes aux activités sportives fédérées offertes dans la région;
- Arrimer le milieu civil et le milieu scolaire.

## **Critères d'admissibilité**

- 1) Être un sport reconnu et soutenu par le MEES;
- 2) Être une association ou un club sur le territoire lavallois ou être un acteur désirant développer un sport fédéré sur le territoire pour une offre de service aux jeunes lavallois.

## **Échéancier**

- 1) Janvier : Lancement du programme Bâtir l'Espoir à tous les clubs et associations répertoriés sur le territoire lavallois;
- 2) Janvier-avril : Rencontre avec les clubs et associations intéressés pour détailler les projets potentiels jusqu'au 15 avril;
- 3) 30 avril : Dépôt final des projets;
- 4) Mai : Tri et analyse des demandes déposées officiellement;
- 5) Juin : Signature du protocole de financement;
- 6) À partir de juillet : Accompagnement et mise en place des projets en collaboration avec Sports Laval;
- 7) Juin : Analyse de la reddition de compte de fin d'année pour l'approbation des sommes de l'année suivante.

## **Déploiement du financement**

- Financement de 5 nouveaux projets par année;
- Montant régressif sur 3 ans:
  - An 1: 5000\$
  - An 2: 2500\$
  - An 3: 1500\$
  - Total: 9000\$ sur 3 ans
- 5 nouvelles disciplines sportives annuellement.

## **Critères de sélection lors de l'analyse de projets**

- 1- Qualité de la planification du projet;
- 2- Justification de l'utilisation du financement du projet;
- 3- Autonomie de l'association face à la réalisation du projet;
- 4- Répercussions envisagées;
- 5- Potentiel de pérennité du projet.

## Reddition de compte

*Financement conditionnel à l'évaluation annuelle du projet*

- 1- Respect et déploiement du plan d'action adaptable en lien avec les objectifs?
- 2- Justification de l'utilisation du financement?
- 3- Autonomie de l'association face à la réalisation du projet?
- 4- Évolution du potentiel de pérennité du projet?
- 5- Répercussions?

## Règles liées à l'attribution du financement

- La même discipline sportive ne peut pas être financée dans le même cycle de 3 ans, et ce, même si ce sont deux projets par deux clubs différents;
- Une fois le projet accepté, l'association et Sports Laval s'entendront sur les versements du montant de l'aide financière prévue pour l'an 1;
- Tout changement de dépense de plus de 500\$ devra être approuvé par Sports Laval;
- Une reddition de compte devra être complétée à la fin de l'an 1. Le montant octroyé à l'an 2 est conditionnel à l'analyse de la reddition de compte annuelle;
- Une deuxième reddition de compte devra être complétée à la fin de l'an 2. Le montant octroyé à l'an 3 est conditionnel à l'analyse de la reddition de compte annuelle;
- Les versements des subventions de l'an 2 et de l'an 3 seront attribués une fois que les montants des années précédentes auront été utilisés;
- Tout au long des trois années de financement, des suivis seront faits par Sports Laval auprès de l'association subventionnée.

## Comité de sélection

Le comité de sélection des projets est coordonné par un membre de la permanence de Sports Laval.

Composition du comité de sélection qui recommande les projets au CA de Sports Laval :

- a. Un (1) représentant membre du CA de Sports Laval
- b. Deux (2) représentants de la Ville de Laval
- c. Un (1) représentant d'un organisme bénéficiaire du programme
- d. Un (1) membre d'une autre URLS
- e. Un (1) représentant du milieu scolaire

## Documentation à soumettre

- 1- Compléter le formulaire de dépôt en ligne : <https://forms.gle/MCp9KzLaWkmv1p9S7>
- 2- Compléter le montage financier sur trois ans : <http://sportslaval.qc.ca/wp-content/uploads/2021/01/Montage-financier-Bâtir-lespoir-2021-2024.xlsx>
- 3- Avoir une résolution signée du conseil d'administration qui appuie le projet.